



**Tournoi 3 HANDICAP  
Organisé par les RED WOLVES  
AU POKER BOWL  
d'AIX LES BAINS  
Les 25 et 26 janvier 2020**



**REFERENCES DE L'ORGANISATEUR A Contacter**  
**Patrick BERTHOMIERE**  
156 route de cons sainte colombe  
74210 FAVERGES  
Tél. : 06 14 33 93 83 et mél : patber@orange.fr

**ARTICLE 1 : REGLEMENT**

Ce tournoi homologué par la F.F.B.S.Q est ouvert à tous les licenciés en règle avec la Fédération. Cette compétition est ouverte aux 12 premières triplettes inscrites.

**ARTICLE 2 : HANDICAP**

Le Handicap sera calculé selon la moyenne du joueur (se) sur la base de 70% de la différence à 220 et pris sur le dernier listing paru au moins 7 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de la compétition.

Il est limité à 70 quilles maximum par joueur (se).

**ARTICLE 3 : QUALIFICATION ET FINALE**

Chaque triplette effectuera 11 lignes en formule match play. Une bonification sera ajoutée au score par match gagné.

-90 quilles par match gagné  
-45 quilles en cas d'égalité

Le classement finale sera établi sur le total quilles, handicap et bonification.

**ARTICLE 4 : EGALITES**

Egalité réglée dans l'ordre suivant. Le plus petit handicap, Le plus gros total scratch puis la plus petite différence entre leurs séries, puis la plus petite différence entre la meilleure et la plus petite ligne.

**ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS**

Les droits d'engagements sont de 3\*65 € soit 195 € par équipe. Seront considérés comme fermes les engagements confirmés (Chèque + Composition de l'équipe + n° de téléphone de contact + horaire choisi).

Les engagements ne seront encaissés qu'après le tournoi. Libellés :

**RED WOLVES AIX LES BAINS**

**ARTICLE 6 : HORAIRES**

Samedi 25 janvier 2020	09h00 - 12h30	5 matches
Dimanche 26 janvier 2020	Reconditionnement et repas 09h00 - 13h30	6 matches

**REMISE DES PRIX 14H00**

BILAN FINANCIER	
RECETTES	DEPENSES
Engagements ( 12 x 195 € )	Lignages ( 396 x 3.30 € )
Sponsor	Organisation
	Arbitrage
	Indemnités de déplacement
<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>2340,00</b>	<b>2352,80 €</b>
<b>12,80</b>	<b>1306,80</b>
	216,00
	90,00
	740,00
	<b>2352,80 €</b>

**ARTICLE 9 : RECOMPENSES**

1 <sup>ère</sup> Triplette	240 €
2 <sup>ème</sup> Triplette	180 €
3 <sup>ème</sup> Triplette	120 €
4 <sup>ème</sup> Triplette	90 €
5 <sup>ème</sup> Triplette	60 €

**Prime au meilleur joueur homme scratch : 30€**

**Prime à la meilleure joueuse dames : 20€**